

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

### DATE DE CONVOCATION :

19 septembre 2025

### NOMBRE DE CONSEILLERS :

|                       |    |
|-----------------------|----|
| EN EXERCICE :         | 35 |
| PRESENTS :            | 25 |
| ABSENTS REPRESENTES : | 09 |
| VOTANTS :             | 34 |

### SECRETAIRE DE SEANCE :

Jean-Paul STERZATI

### Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Guillaume CLIN, Mme F. BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Samia TABAÏ, Mme Margaux HAPPEL, M. Foster ABU, M. Mathieu LOUIS, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS, M. Jean-Paul STERZATI, Mme Valentine MASSOLIN, Mme Isabelle SYORD, Mme Marie PASCUAL DÉOM, M. Thierry BABEC, M. Nader GHASSAN, M. Mohamed MEZDAD

### Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, M. Michel BOUGLOUAN qui a donné pouvoir à Mme LAFFORGUE, Mme Michèle HURTADO qui a donné pouvoir à M. PARIGOT, M. Mohamed BOUSSIR qui a donné pouvoir à Mme LEGROS-WATERSCHOOT, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Mme BRET-MEHINTO, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, M. Jérémy NARBONNE qui a donné pouvoir à Mme BARREIRA, M. Sébastien MAUMONT qui a donné pouvoir à Mme GOBERT, M. Nathaniel GUEDZE qui a donné pouvoir à Mme MASSOLIN

### Absent excusé non-représenté :

Mme Safia DAVID

**073/ OBJET : AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (A.L.S.H.) \_ PRESTATION DE SERVICE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°10 du Conseil municipal du 10 février 2025, par laquelle le Conseil municipal a notamment approuvé la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service des accueils de loisirs sans hébergement adolescent pour 2025/2029 avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne (C.A.F. 77).

**CONSIDÉRANT** que la C.A.F. 77 a transmis à la Ville un avenant à cette convention portant sur la modification du taux de ressortissant du régime général pour cette subvention afin de la fixer à 100%.

**VU** l'avis favorable de la commission municipale du 16 septembre 2025,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal du 15 septembre 2025,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, Maire-adjointe, déléguée à la vie associative et à la jeunesse ;

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
À l'unanimité**

**APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service des accueils de loisirs sans hébergement – accueil adolescent ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer cet avenant, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au  
Registre des Délibérations, a été transmis au  
représentant de l'Etat le

**03 OCT. 2025**

publié ou notifié le  
et qu'il est donc exécutoire à compter de la  
dernière date.

**03 OCT. 2025**

Le Maire,



Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le

**03 OCT. 2025**

Le Maire,



Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.